

# **COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE**

## **PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 Janvier 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le 15 février à 20 H, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre LAPALUS, maire.*

**Présents** : Mme Marjorie BRETAIRE, M. Patrice DROIN, M. Pierre LAPALUS, M. Denis PARDON, M. Gilles PARDON, Mme Séverine SANGOUARD, Mme Jocelyne THEVENET, Mme Catherine THOMAS, M. Jean-Marie VIVIER.

*Excusé* : M. Jean-Charles CLOIX

*Gilles PARDON a été désigné secrétaire de séance*

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Procès-verbal du 07 Décembre 2021 approuvé**

#### **Projet Micro Crèche**

*Le dossier de la micro-crèche est accusé réception au 31 août 2021 la demande de subvention la région passera à l'assemblée générale courant Avril.*

*Une demande de renseignements a été faite par Monsieur Verger, pourquoi la MAM s'est arrêtée, le budget de la micro-crèche, ainsi que son principe de fonctionnement.*

*Il faut un diagnostic amiante pour l'appel d'offre, une demande de devis a été faite auprès de B2E à Cluny et au Bureau Veritas.*

*B2E est venu contrôler le bâtiment, lecture faite du devis, Suivant la proposition de Bureau Veritas celui-ci sera sélectionné.*

*Le conseil donne son accord pour le choix à monsieur le maire.*

*Une réunion est prévue le 31 mars à 9 heures avec l'Admr, la Caf, la PMI*

*Une création de comité de pilotage et d'une commission de suivi sera nécessaire, soit deux personnes du conseil municipal, pour deux réunions par ans pour le fonctionnement de la micro-crèche.*

#### *Financement :*

*Pour le financement de la micro-crèche, une demande auprès de l'établissement du Crédit Agricole a été faite soit deux propositions :*

*A- 200 000 € pour 15 ans au taux de 1,18% paiement mensuel 1212,89 € Annuel  
14 626,43 €*

*B- 200 000 € pour 20 ans au taux de 1,30 % paiement mensuel 946,80 € Annuel  
11 420,77 €*

*Plus 200 € de frais de dossier.*

*L'endettement de la commune à ce jour est de 12 982,26€ pour fin 2023 et 7 397 € fin 2024.*

*Le conseil à l'unanimité choisit la période de 15 ans annuellement et autorise le maire à signer les contrats correspondants*

*Concernant l'appel d'offres il n'y aura pas de signature de marché sans l'accord de subvention de la région.*

### **Logements :**

***La Cure :*** Une demande pour le T2 a été faite, suite à la visite elle propose d'effectuer des restaurations en contrepartie de déductions de loyers.

*Le conseil donne son accord pour la location ainsi que la déduction de loyers à hauteur de factures.*

*Il reste le Studio à louer.*

*Monsieur Sombardier a fait une demande pour le garage, nous proposons de lui laisser à titre gracieux en contrepartie de l'entretien des espaces verts ainsi qu'un petit coin de jardinage.*

*Le conseil approuve à l'unanimité et donne son accord.*

*Pour information l'assainissement a été refait il y a 2 ou 3 ans.*

***Maison Berthoud :*** L'isolation faite par le locataire, le remboursement de trois mois de loyers correspondant à la facture fournie est approuvé par le conseil à l'unanimité, une demande sera envoyée à Monsieur Voisin le Trésorier pour validation.

*Il reste en location le garage qui était loué au Bourg*

***SAB Matour :*** Présentation du dossier. Aucune contestation.

***Espace Vert :*** Suite à la lecture du devis du paysagiste il y a une augmentation de 25 € comparé à 2021 le devis est approuvé par le conseil

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Le déménagement du local à la maison Bêlicard sera le 19 mars à 9 heures*

*La commission voirie sera le 26 mars à 9 heures place de la Belouze, pour le tour des chemins.*

*Le 29 mars se tiendra le prochain conseil, Vote budget, taux, ....*

***Fibre :*** Il n'y aura pas d'aérien si les gaines sont déjà existantes, il y aura création de 2 chambres pour être dans la légalité ; les poteaux à La Grange Neuve et sur la D35 (proche Restaurant) vont être changés

*Après un tour de table, le Maire lève la séance à 22h30*